



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 24

Abroge D_2026_22

**Arrêté municipal portant
autorisation d'occupation du domaine public**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que l'entreprise SARL MASSAROTTO MEVEL – 32110 ARBLADE LE HAUT, a déposé une demande d'occupation du domaine public, dans le cadre de travaux de nettoyage de toiture du bâtiment situé n° 10 Place des Capucins, cadastré AE n° 209, afin d'installer un échafaudage et un fourgon, du vendredi 27 février au vendredi 13 mars 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Installer un échafaudage et stationner un fourgon devant le bâtiment situé n° 10 Place des Capucins. Des places de stationnement pourront être neutralisées.

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la période comprise entre le 27 février et le 13 mars 2026.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de Nogaro, Monsieur l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 26 février 2026

Le Maire, Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noullobos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

